

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne. 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires; (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, au bureau du journal.

ROUBAIX, LE 12 MAI 1883

EMBLEMES SÉDITIEUX

Les radicaux veulent bien voter des lois libérales, pourvu que le peuple français consente à les considérer comme lettre-morte, et se conduise absolument comme si nous vivions sous un régime d'autorité et de bon plaisir.

La loi de 1881 va être modifiée. Les attroupements, cris, et emblèmes séditieux seront punis d'un emprisonnement de six mois à un an.

M. Waldeck-Rousseau, qui est l'auteur de cette loi malhonnête, ne nous dit pas ce qu'il faut entendre par attroupements séditieux, par emblèmes séditieux, par cris séditieux.

La loi nouvelle abandonne la qualification de faits délictueux à la bonne foi du Gouvernement et des juges. Or, nous avons payé pour savoir que le Gouvernement ne brille pas précisément par une bonne foi remarquable, par un grand esprit d'équité et de modération.

Et si, jusqu'à ce jour, entre ses fantaisies autoritaires, entre ses projets et leur réalisation, s'est dressée pour nous protéger toute l'étendue et toute la force d'une magistrature calme, juste, courageuse, impassible dans l'accomplissement de son devoir, nous savons aussi que bientôt cette magistrature sera remplacée par des serviteurs à gage, soucieux avant tout et par-dessus tout de contenter leurs maîtres.

La magistrature actuelle supprimée, nous sommes sans protection contre un Gouvernement dont l'impopularité augmente, mais qui ne veut pas qu'on dénonce ses fautes innombrables.

Pour nous réduire au silence, il viendra, la loi à la main, nous dire que nous avons arboré des emblèmes séditieux, parce que nous aurons lu dans la rue un journal de l'opposition; que nous avons poussé des cris séditieux, parce que nous n'aurons pas crié « Vive Waldeck ! » que nous avons formé des attroupements sé-

diteux, parce que nous serons allés en réunion dans une église.

Quellés sont les choses séditieuses, et celles qui ne sont pas séditieuses? Erreur sous M. Ferry, vérité sous M. de Freycinet.

Ces mots vagues nous effraient, parce qu'ils ouvrent la porte toute grande à l'arbitraire.

Mieux vaut une loi mauvaise, mais claire. On sait au moins ce qui est permis et ce qui est défendu. Tandis que sous une loi d'apparences libérales, mais dans les termes sont élastiques, on ne sait jamais si on l'observe ou si on la viole.

La loi nouvelle consacre le régime du bon plaisir, qui est le pire de tous les régimes.

Avec elle aucun citoyen ne peut répondre qu'il ne sera pas appréhendé au col et jeté en prison, pour un délit involontairement perpétré.

M. Waldeck-Rousseau a démontré par son dépôt que le Gouvernement est trop faible pour tolérer le régime de la liberté.

La vérité lui fait peur, il espère se sauver par le despotisme.

Notre histoire nationale est pleine de preuves que le despotisme n'a jamais sauvé aucun gouvernement, pas plus les Républiques que les Monarchies.

La République opportuniste pourrait bien apporter son contingent de preuves à celles que le passé nous offre en si grand nombre.

PIERRE SALVAT.

UNE RÉFORME NÉCESSAIRE

Tout le monde sait qu'un fils aîné de veuve est exempt du service militaire. La loi a établi une règle générale sans s'occuper des soutiens de famille qui, par leur conduite, sont indignes de ce privilège.

Le cas se présente cependant malheureusement assez souvent pour que plusieurs députés aient pris le parti de combler la lacune laissée par la loi, en ce qui concerne le recrutement. Ces députés ont recueilli des faits sur lesquels ils appuieront l'amendement qu'ils se proposent de présenter lorsque la loi en étude à la commission de l'armée viendra en discussion.

Un des plus souvent signalés est relevé dans les rapports de la gendarmerie sur les délits d'ivrognerie. On voit, en comparant ces rapports, que certains soutiens de famille deviennent plutôt une charge qu'une aide aux parents qui leur restent, et que ce serait rendre service à ces parents que de les débarrasser de pareils sujets. Mais jusqu'à présent on ne peut rien: un fils aîné de veuve peut s'enivrer tous les jours, dissiper l'argent de sa mère, la malmenier, laisser ses frères et sœurs dans le dénûment, être une cause de misère dans la famille et même un objet de terreur. Il continue à jouir de la prérogative d'exemption. N'est-ce pas odieux? Et cette lacune de la loi ne doit-elle pas disparaître?

OCTOBRE 1873

Nous avons longuement parlé, il y a quelques jours, des événements de 1873. Auxquels une polémique récente a donné un regain d'actualité.

Au moment où l'on croyait la royauté restaurée, une note, affectant des allures officieuses, écrivait dans deux journaux impérialistes d'alors: la Liberté, dirigée par M. Léonce Detryot, et le Paris-Journal, dirigé par M. Henri de Pène.

Quel était le rédacteur de cette note? La lettre suivante, provoquée par M. de Pène, et publiée aujourd'hui par le Gaulois, nous éclairera complètement:

« Mon cher monsieur de Pène,

« Bien que retrahi de la politique militante, je ne puis me résister à votre provocation courtoise, alors que vous évoquez et mettez en cause le souvenir de ma modestie et fortuite intervention dans la grande question de la restauration monarchique, en octobre 1873.

« Comment se fait-il que, moi, Impérialiste, j'aie personnellement rédigé et fait insérer dans la Liberté, une note retentissante, révélant et affirmant la pensée intime de Monsieur le comte de Chambord, alors que les journaux légitimistes se taisaient ?

« Tout simplement parce que ces jours-là je persistais à garder le silence... trop indépendant. Si j'ai agi ainsi, avec l'assentiment confidentiel d'un ami sûr du Roi, ce n'a pas été seulement pour éclairer la route au profit de mes préférences, ce qui était mon droit; ce fut aussi par ce mouvement instinctif d'indignation qui pousse un honnête homme à défendre une haute et noble personnalité, même adverse, digne de tous les respects, contre les roueries et les embûches de certains gens qui affectent de vouloir la servir, alors qu'ils ne veulent que s'en servir.

« Vous, en effet, ce qui s'est passé le 21 octobre 1873, je le regis la visite d'un ami, très initié aux Intimités de Frohsdorf. Nous causâmes à cœur ouvert de la question brûlante qui agitait tous les esprits et qui devait fort me préoccuper, moi, Impérialiste.

« Mon ami s'indignait des propos plus qu'imprudents qui, disait-il, pétraient en dehors et au dedans de la commission des Neuf. Il protestait contre les manœuvres avec lesquelles on voulait mystifier et annuler le Roi. « Il avait, dit-il, un vieux ami à lui, familier député du comte de Chambord, venu en France avec mission de diriger les opérations de la restauration monarchique, et qui ne pouvait parvenir à faire publiquement connaître la vraie pensée de son maître. »

« Eh quoi! lui dis-je, les journaux légitimistes n'obsèdent-ils pas ?

« Non, tous étudent plus ou moins, ils croient sans doute qu'il est d'une politique habile, plus pratique, d'attendre la proclamation de la royauté, d'être resté provisoirement Impérialiste. C'est vraiment une chose terrible qu'on ne puisse pas trouver un journal indépendant!

« Peut-être. Voulez-vous demander à votre ami, confident et mandataire du Roi, s'il me permet de résumer par écrit et de publier ce que vous venez de me dire? Vous lui soumettez une note, et s'il la vise de son approbation, je me charge de tout.

« Le lendemain, à une heure, moi ami me rapportai mon manuscrit avec cette réponse: « Partez, pas un mot à changer. »

« Une heure après j'étais à la Liberté.

« Quel était le confident du Roi, peu importe; il suffit que la lettre royale du 27 octobre ait été la confirmation éclatante, absolue, de ce que j'ai écrit.

« Si le Roi garde son secret, à plus forte raison me sied-il de garder modestement le mien.

« M. Detryot, lui aussi, est resté galamment discret, et, si mon nom a été mis en avant par vous, fort gracieusement sans doute, c'est par suite d'un souvenir qui vous est personnel.

« Tout d'abord, inutile de recueillir certains détails de la mise en scène un peu mélodramatique qu'on vous a rapportée sur ma première conférence avec M. Detryot. Cela n'a pas d'importance.

« M. Detryot me connaissait bien, et quand le 25 octobre, à deux heures et demie, heures du bon à tirer de son journal, je lui proposai d'insérer une note, il l'accepta aussitôt sur mon affirmation qu'elle était la vérité même, et que je mettais au défi qu'on fût d'autorité d'en contester le moindre détail.

« A cinq heures, quand m'arriva la Liberté, je fus plus que surpris de voir mon texte modifié par suppression et même changement d'esprits; particulièrement on avait imprimé: régime représentatif au lieu de parlementarisme.

« C'est alors que d'urgence j'allai vous trouver mon cher monsieur de Pène, pour vous prier d'insérer le texte complet de ma note dans votre Paris-Journal, qui, paraissant le matin, pouvait parer le coup de critiques et de protestations dévotement.

« Mes rapports antérieurs de collaboration cordiale m'autorisent à vous demander ce service que votre obligeance me rendit immédiatement.

« Cette note éclata comme une bombe. Certains journaux s'efforcèrent farouchement, les journaux légitimistes furent déconcentrés, mais ne purent la contredire. Tout au plus l'Univers essaya-t-il de critiquer la forme du document, en disant que l'expression « régime royal » n'était pas dans l'esprit du Roi. Cela était vrai. Ce qui ne m'empêcha pas de penser que l'Univers était peu dans son rôle en accusant mon style d'être trop ecclésiastique.

« Il ne me convient pas de révéler avec une polémique que je croyais être de l'histoire ancienne, et pour laquelle j'aurais mon arsenal à l'appui. Je n'ai pas à rechercher, à préciser la vérité sur le malentendu entre M. le comte de Chambord et l'honnête M. Chesnelong; je suis au plus rappelé par l'application que j'ai donnée dans la Liberté du 30 octobre.

« Le Prince et le député ont, à Saltzbourg, parcouru le même chemin; mais l'un regardait à droite et l'autre à gauche.

« Il n'est pas étonnant qu'ils n'aient pu voir de même.

« Un dernier mot, pour clore cette réponse hâtive et déjà trop longue.

« Un jour à Frohsdorf, devant Monsieur le comte de Chambord, on vint à parler de la note publiée par la Liberté. Un des interlocuteurs dit alors, peut-être avec un léger ton d'amertume:

« Cette note a été rédigée sur des conversations de de Vanssay...

« Le Roi répliqua vivement: « De Vanssay n'y est pour rien; mais, que ce soit mon chien ou mon chat, cette note dit la vérité. »

« Je n'ai plus rien à dire aujourd'hui.

« Mon cher de Pène, êtes-vous content? » NOBLET-BILLIARD.

TOUJOURS BOUTEILLER!

Ils nous la baillent bonne. Les opportunistes, avec M. de Bouteiller. Avoir leurs avis de pudibonderie on pourrait être tenté de croire qu'ils ont toujours tenu cet ancien marin en quarantaine. Ce serait mal connaître le parti qui a prononcé, par la bouche de son chef, ce mot mémorable: « Le temps des bégueneries est passé. »

Les opportunistes n'ignorant pas, il y a dix ans, le passé de Bouteiller — M. Thulié l'a affirmé. — Lui ont ils suscité un concurrent « honnête », le jour où M. de Bouteiller s'est présenté au Conseil municipal? N'ont ils pas fait feu, au contraire, des quatre pieds, contre le malentendu conservateur qui, à cette époque, s'est présenté contre l'homme « chassé par ses pairs »?

Les opportunistes ont-ils protesté le jour où M. de Bouteiller a été envoyé comme délégué du conseil en Angleterre, chargé d'une mission officielle, commandé d'acquiescer au lord-maire par le préfet d'alors, M. Hérolf?

Ont ils protesté le jour où M. de Bouteiller a été réintégré sur les registres de la Légion d'honneur? N'est-ce pas un de leurs, le chancelier Faidherbe, qui a signé cette réintégration? N'est-ce pas le premier ministre opportuniste ou vassal de

l'opportuniste, qui l'a proposée? N'est-ce pas le premier décret signé par M. Grévy le lendemain de sa nomination à la présidence?

La vérité est que les opportunistes ont eu pour M. de Bouteiller, tant que M. de Bouteiller n'était pas dangereux, les yeux de leur candidat M. Thulié, qui l'appelaient « mon cher ami ». Ils n'ont accusé leur chien d'avoir laragé que le jour où le chien a tenté de les noyer.

Du reste, la conclusion de toute cette affaire Bouteiller, c'est qu'il y a une maxime de monnaie courante, trop commode pour les voleurs dont on devrait bien se défier et qui se résume ainsi: « Qu'ils aillent se faire pendre ailleurs! Si on avait traité M. de Bouteiller devant les tribunaux, au moment où il a commis ses indélicatesses, il y a beau temps qu'il ne serait plus éligible, et la démagogie de Passy n'aurait pas à nous offrir le triste tableau de meurs électorales qu'elle nous sert depuis quinze jours.

REVUE DE LA PRESSE

L'Union apporte à son tour des explications sur les événements de 1873, dont se sont occupés divers journaux, pendant ces derniers jours.

Voici le texte complet de son article: « Depuis quelques jours, certains journaux donnent des récits fort divers des faits qui se sont produits à la fin d'octobre 1873, et reproduisent les documents qui ont été publiés à cette époque: il ne saurait nous convenir de rouvrir un débat sur ces événements: nous ne pourrions que répéter ce que nous avons dit alors, ce que nous disions il y a quelques jours: notre sentiment n'a pas varié.

« En 1873, la France, à peine remise des terribles épreuves qu'elle avait traversées, se tournait vers lui, le Roi, et lui demandait de lui rendre sa prospérité et sa grandeur: le Roi ouvrait ses bras à la France: il était prêt à renouer avec elle la chaîne des temps qui l'avaient vue glorieuse et respectée.

« Le Roi n'avait rien à apprendre à la nation, qui venait à lui, frappée, au lendemain de ses malheurs, d'une de ces illuminations du bon sens qui éclairaient la vie des peuples.

« Avec cette droiture à laquelle ses adversaires mêmes n'ont jamais refusé leur hommage, il avait, durant les longues années de l'exil, révélé ses vues sur toutes les grandes questions politiques; son programme était connu, large et généreux, conciliant, dans une sage mesure, le maintien des droits inséparables d'une autorité légitime et responsable avec la satisfaction due aux nobles aspirations d'une grande nation.

« L'Assemblée comprenait la nécessité d'appeler au trône Celui qui pouvait seul restituer à la France son rang dans le monde; les droites avaient délégué auprès du Roi un mandataire dont la mission n'était pas de poser des conditions, mais d'indiquer respectueusement les possibilités et les nécessités de la situation, comme aussi les devoirs qui en résulteraient pour les fractions monarchistes de l'Assemblée.

« Le délégué avait rapporté à ses mandataires le récit exact d'une entrevue, dans laquelle le Roi s'était révélé tout entier, avec sa franchise ordinaire, sans arrière-pensée, sans réticence.

« Tout d'un coup « les malentendus s'ac-

cumulent », les équivoques se multiplient, le sincère exposé de la politique royale est modifié: un procès-verbal d'une réunion du centre droit, envoyé aux journaux, dénature les paroles du Roi fidèlement rapportées par M. Chesnelong: la France et le Roi n'ont plus devant eux le terrain sur lequel ils devaient se rencontrer, sans que chacun eût à rien sacrifier de son honneur et de sa dignité.

« Ce terrain, il faut le retrouver: l'héritier de nos Rois aime trop son pays et porte trop haut le sentiment de sa responsabilité pour faire de sa couronne le prix d'un marché. Avec cet incomparable accent d'honnête homme dont il a le secret, il dissipe les voiles dont on veut envelopper sa parole, il brise les liens dans lesquels on veut l'enlancer pour le réduire à l'impuissance, il revendique sa liberté d'action sans laquelle il ne peut mener à bien sa grande et difficile mission.

« Est-ce qu'on pouvait demander des garanties et faire des conditions à Celui qui, suivant d'un œil paternel, depuis de longues années, les moindres gestes de cette France qui a tout son cœur, a étudié tous nos grands problèmes politiques et sociaux?

« Est-ce qu'on pouvait demander des garanties à Celui qui conviait le pays à concourir avec lui, par ses représentants, à la grande œuvre de la restauration nationale?

« Est-ce qu'on pouvait demander des garanties à Celui qui offrait à la France « le Droit pour base » de son gouvernement, « l'Honnêteté pour moyen », « la Grandeur morale pour but »?

« Le Roi devait à la France et à lui-même de ne pas permettre qu'on suspectât ses intentions et sa loyauté.

« Il parla le langage que lui dictait l'intérêt du pays et le juste souci de son honneur. Rien n'était échangé: il n'y avait que des malentendus, dissipés, et nous pouvions écrire à la date du 2 novembre 1873:

« L'accord était fait hier: pourquoi donc est-il rompu aujourd'hui?

« La situation est aujourd'hui ce qu'elle était hier: les mêmes perils nous menacent, la même chance de salut est offerte, et l'Assemblée doit maintenir les résolutions qu'elle avait prises... »

« Et pourtant tout s'est effondré! L'histoire jugera cette journée néfaste: elle dira lesquels ont le mieux compris les intérêts de la France, de ceux qui s'écrièrent que tout était perdu ou de ceux qui demeurèrent fermes dans leurs convictions et inébranlables dans leur dessein de demander à la Monarchie le salut de la Patrie.

« Depuis ce jour, dix ans ont passé; en dix ans, la Monarchie eût remplacé la France à la tête des nations de l'Europe; elle eût refait la fortune du pays; en dix ans, la République nous a conduits aux suprêmes abaissements, aux dernières humiliations... »

« Devant ce grand péril, le Roi est toujours prêt, pour sauver ce peuple qui se perd, à se mettre à la tête des fidèles et des recueurs de la dernière heure... »

« Allons à Lui, oublions ce qui nous divise: ne cherchons dans le passé que de salutaires enseignements; profitons d'une triste expérience pour ne pas retomber dans les fautes commises; laissons aux républicains les disputes sans fin et les récriminations stériles; la République ruine la France et fait la guerre à Dieu. Sauvons la France avec l'aide de Dieu et par le Roi! »

FEUILLETON DU 13 MAI 1883 — 6 —

LE CRIME DES AIRIELLES

PAR SAINT-VERON

Le flagrant délit

(SUITE)

Le ton dont ces paroles avaient été prononcées indiquait une résolution invincible; c'est pour ce motif que le magistrat essaya de l'ouïr, sans à revenir plus tard sur la question à laquelle le peintre ne voulait pas répondre.

— Racontez nous au moins, dit-il, les circonstances qui ont accompagné la triste découverte.

— Ce que j'ai à vous dire se réduit à fort peu de chose, répondit le fiancé de Mlle de Cernusse. Il avait été convenu entre Mme de Lestanges et moi, qu'elle m'attendrait à l'issue de la soirée, qui malheureusement

s'est prolongée fort tard; je dis malheureusement, car si je m'étais trouvé de meilleure heure au rendez-vous, j'ai la conviction que je serais arrivé à temps pour prévenir l'événement.

— A quelle heure avez-vous quitté le salon?

— Il pouvait être onze heures et demie.

— Les souvenirs de M. Léon Gervais, intervint le marquis, sont exacts; j'ai consulté la pendule au moment où nous nous sommes séparés.

— Très bien, fit M. de la Vauvinière, en prenant un notepad et son calepin.

— Quelle heure était-il lorsque vous êtes entré ici?

— Il était minuit et demi.

— Vous avez donc attendu chez vous environ une heure?

— Oui, monsieur le procureur. Bien que le motif de notre rencontre fut des plus irréprochables, nous désirions l'une et l'autre que l'entrevue restât secrète. Telle est la cause du retard.

— Vous avez dû frapper avant d'entrer? dit-il.

— J'ai heurté la porte à deux reprises différentes; ne recevant pas de réponse, j'ai eu peur que Mme de Lestanges ne fût souffrante, j'ai tourné le bouton de la serrure et...

— C'est à peu près tout ce que je sais. Voyant qu'elle ne se ranimait pas, j'ai appelé au secours; comme on n'accourait pas, j'ai vite, j'ai vite, j'ai vite parti d'agiter la cloche du châtelet.

— M. de la Vauvinière avait pris un flambeau pour suivre de l'œil la démonstration de l'artiste.

— Vos indications sont parfaitement exactes, approuva-t-il; une large tache sur le parquet indiquait clairement la place où gisait la malheureuse femme. C'est vous qui l'avez relevée et placée sur le lit?

— J'ai aidé à la transporter, fit M. des Aïreilles, je puis donc confirmer le témoignage de M. Léon Gervais.

— Ce serait un grand pas fait vers la vérité, si nous pouvions retrouver l'arme qui a servi au suicide, ou au meurtre, continua le magistrat, en promenant son flambeau dans tous les coins de la pièce. Il me semble que j'aperçois quelque chose sous le bahut, on dirait un manche de couteau.

Il se pencha et retira un poignard de forme assez bizarre. Voilà bien l'instrument qui a servi, la lame est encore humide. C'est un poignard qui évidemment est d'origine étrangère.

Léon Gervais s'approcha pour l'examiner.

— Cette arme, fit-il, est un poignard malais, j'en possède un semblable dans la pañolette de mon atelier.

— En effet, remarqua M. des Aïreilles, celui que vous avez placé dans le portrait de Mlle de Cernusse lui ressemble beaucoup.

— Je le crois bien! je m'en suis servi pour modeler l'accessoire, répondit le peintre.

— Nous allons nous rendre dans votre atelier pour comparer les deux armes, proposa M. de la Vauvinière.

— Très volontiers, répondit-il en prenant le flambeau pour le guider.

— Voici la pañolette dont je vous parlais, ajouta-t-il lorsqu'on fut arrivé.

— Montrez-moi l'arme qui ressemble à celle-ci, fit le magistrat qui tenait toujours le poignard à la main.

L'artiste ne répondit pas, les yeux démesurément ouverts, il avait l'air hébété d'un homme qui se trouve sous le coup d'une attaque de paralysie.

— Qu'avez-vous? pourquoi ce silence? — Il me semble que la folie envahit mon cerveau, répondit le malheureux en chancelant. Là, voyez-vous, là! continua-t-il en montrant une place vide au milieu de sa collection d'armes, dont la plupart étaient fort curieuses, c'est à cette place qu'était le poignard malais dont je vous ai parlé... il ne s'y trouve plus!... on me l'a donc volé?...

— Ne vous désespérez pas, conseilla le magistrat; cherchez, nous ne tarderons pas à le retrouver; vous dites que vous vous en êtes servi aujourd'hui pour le portrait de Thérèse; vous l'aurez sans doute oublié sur quelque meuble.

— Ne vous troublez pas, lui dit-il, cherchez ensemble l'explication du fait. Couvrez-vous de votre arme ait pu sortir d'ici?

— Comment voulez-vous que j'explique un fait aussi extraordinaire? Si, comme vous le supposez, il y a eu un assassinat, c'est une seule hypothèse me semble admissible, c'est qu'avant de commettre son crime, le meurtrier ait pénétré dans mon appartement.

— Cela est, à la rigueur, acceptable. Nous allons rechercher maintenant s'il y a pas été le mobile du crime, et faire l'inventaire des bijoux et valeurs appartenant à la victime: pour cela il sera nécessaire de faire appeler la femme de chambre de

— Faites bien attention à cet aveu, fit M. de la Vauvinière en prenant un accent plus solennel, rappelez bien vos souvenirs. Mme de Lestanges n'est-elle pas entrée dans votre atelier? N'aurait-elle pas pu s'emparer de l'arme?

— A ma connaissance elle n'a pas mis les pieds ici, tout ce que je puis affirmer, c'est qu'au moment où le cadavre a été servi, le poignard était encore là; lorsque l'on a descendu le portrait de Mlle de Cernusse, je l'ai remplacé moi-même dans la pañolette.

Le châtelet, qui jusqu'à ce moment n'avait pas soupçonné le fiancé de sa pille, commençait par être envahi par le doute.

Quant au magistrat, sa conviction était plus près faite; ne croyant pas au suicide, il était persuadé d'avoir mis du premier coup la main sur le meurtrier; mais, en homme habile, il cachait encore son triomphe. Comme le chat qui tient la souris entre ses griffes, et joue avec elle avant de lui donner le coup mortel, il prenait un air bonhomme pour mettre le prétendu coupable en garde contre l'imprudence des aveux qu'il avait su provoquer.

— Ne vous troublez pas, lui dit-il, cherchez ensemble l'explication du fait. Couvrez-vous de votre arme ait pu sortir d'ici?

— Comment voulez-vous que j'explique un fait aussi extraordinaire? Si, comme vous le supposez, il y a eu un assassinat, c'est une seule hypothèse me semble admissible, c'est qu'avant de commettre son crime, le meurtrier ait pénétré dans mon appartement.

— Cela est, à la rigueur, acceptable. Nous allons rechercher maintenant s'il y a pas été le mobile du crime, et faire l'inventaire des bijoux et valeurs appartenant à la victime: pour cela il sera nécessaire de faire appeler la femme de chambre de

la comtesse elle seule pourra nous renseigner sur leur importance, et sur l'endroit où sa maîtresse avait l'habitude de les ranger.

Je n'ai aucun rôle à remplir dans cette enquête, répondit Léon Gervais, qui se leva comme pour sortir; je vous demande la permission de me retirer dans ma chambre; je suis véritablement souffrant, et j'ai grand besoin de repos.

— Cela ne se peut; vous êtes trop directement intéressé dans l'affaire pour que vous refusiez d'assister à cette formalité. Veuillez, je vous prie, monsieur le marquis, faire appeler la servante de la défunte.

M. des Aïreilles répondit: — Je vais moi-même la prévenir.

Il ne fut pas longtemps absent. Celle qu'il ramenait était une jeune fille âgée d'une vingtaine d'années, fort attachée à sa maîtresse; elle sanglotait si fort qu'il fallut attendre un peu pour pouvoir l'interroger.

— Je vois que vous aimez beaucoup Mme de Lestanges, commença le procureur; cette affection, qui vous honore, vous impose le devoir de nous répondre avec franchise, afin que le crime ne reste pas impuni.

— Parlez, mon magistrat, je vous dirai tout, fit-elle en s'essuyant les yeux... je ne suis pas méchante, allez! cela n'empêche pas que je voudrais avec plaisir son assassin monter sur l'échafaut!

— Vous ne pensez donc pas que votre maîtresse se soit donnée elle-même la mort?

— Je mettrai la main au feu plutôt que de le croire. Malheureusement, c'est trop pour se tenir!... Puis, il faut que je vous le dise, madame avait une peur affreuse de la mort: la vue seule d'une arme suffisait pour la bouleverser!...